

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 25 JUIN 2026 A 19H30**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Ventelay dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Marcel VERGEZ, Maire.

Étaient présents : VERGEZ Marcel, EUGENE Dominique, BOQUET Michèle, CHEVAILLIER Guillaume, EUGENE Anne, FETON Harmony, GOGUILLON Lydie, GRAUX Benjamin, PLEZ Philippe, REYMOND Chantal, TOURY Florent

Étaient Excusés :

Monsieur Guillaume CHEVAILLIER a été élu secrétaire de séance

## **I – LECTURE DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS ET DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2026**

Après lecture des comptes rendus du 1<sup>er</sup> avril 2026, il est adopté à l'unanimité (10 voix pour 1 contre) Madame REYMOND n'approuve pas le compte-rendu donc ne le signe pas

## **II – DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CMMA POUR LE CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES**

La commune effectue chaque année une vérification des installations électriques des bâtiments communaux (la mairie, l'ancien local des pompiers, la salle des fêtes, l'église, le monument aux morts et le lavoir).

CMMA assurance accompagne les communes avec une aide financière dédiée au contrôle des installations électriques.

La commune est assurée depuis plus de 5 ans chez CMMA,

Par conséquent la commune sollicite une subvention à la CMMA

## **III – DELEGATION : SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS**

Monsieur le maire informe que la subvention à l'amicale des anciens sapeurs-pompiers votée en 2025 d'un montant de 200 euros n'a pas été versée. Il demande au conseil d'effectuer ce versement cette année et d'ouvrir les crédits nécessaires au compte 65748.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour l'ouverture de crédits au compte 65748 et le versement de la subvention pour un montant de 200 €.

## **IV – DELIBERATION : DEMANDE DE TRAVAUX DE VOIRIE A LA COMMUNAUTE URBAINE**

Considérant que dans le cadre de la programmation des travaux de voirie de la Communauté urbaine du Grand Reims, il appartient à la commune de signifier à cette dernière les opérations de voirie prioritaires à engager sur son territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

De valider les besoins des travaux des voiries, décrits et priorisés ci-dessous (les fiches sont annexées à la présente délibération) :

- 1) Aménagement sécuritaire, réfection des trottoirs et enfouissement des réseaux rues de Bouvancourt et de Romain
- 2) Réfection des tapis et enfouissement des réseaux rue du Buisson, rues Haute et Basse au Hameau de Bourgogne
- 3) Enfouissement Téléphone et fibre rue de Pouillon
- 4) Création de bordures et réfection du tapis sur la partie finale de la rue du Hameau (Longueur 32 mètres)
- 5) Réfection du tapis chemin de long voisin

De transmettre ces besoins à la Mission Voirie éclairage public des territoires dans le cadre de la préparation de la programmation annuelle qui sera débattue en conférence de territoire.

De mandater le maire pour être le référent de la commune, notamment avec le maître d'œuvre.

De mandater le maire pour valider le projet avant consultation des entreprises.

#### **V – DELIBERATION : TARIF DE LOCATION DES TABLES, CHAISES ET BANCS**

Les membres du conseil, décident, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Location d'une table : 3 euros
- Location d'une chaise : 0,50 euros
- Location d'un banc : 1 euros
- Caution : 100 euros
- Un contrat de location sera établi et signé par les deux partis

#### **VI – DELIBERATION : DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT DE LA CLECT**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE de désigner :

- Monsieur Marcel VERGEZ membre titulaire
- Monsieur Dominique EUGENE membre suppléant

#### **V – DELIBERATION : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LA LISTE ELECTORALE**

Dans les communes de plus et moins de 1 000 habitants, les règles de composition de la commission de contrôle varient en fonction du nombre de listes ayant obtenu des sièges au conseil municipal.

La commune de Ventelay où deux listes ont obtenu des sièges.

La commission est composée de cinq conseillers municipaux désignés comme suit :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu, lors du dernier renouvellement, le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission
- Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu, lors du dernier renouvellement, le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.
- 

Par conséquent, Monsieur le Maire propose :

- Liste majoritaire : Ensemble pour Ventelay
  - Madame BOQUET Michèle
  - Madame EUGENE Anne
  - Madame GOGUILLON Lydie
- Seconde liste : VENLAY MON VILLAGE

- Monsieur TOURY Florent
- Madame REYMOND Chantal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne à la commission de contrôle des listes électorales :

- Madame BOQUET Michèle
- Madame EUGENE Anne
- Madame GOGUILLON Lydie
- Monsieur TOURY Florent
- Madame REYMOND Chantal

## **VI – CREDIT SUPPLEMENTAIRE – ACHAT D'UN PORTAIL POUR LE NOUVEAU CIMETIERE, DE BLOCS DE SECOURS ET D'UN RERROPROJECTEUR**

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2026.

### **COMPTES DEPENSES**

| <b>Imputation</b> | <b>Nature</b>                                         | <b>Ouvert</b> | <b>Réduit</b> |
|-------------------|-------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| 21 / 2116 / 281   | Cimetières                                            | 250.00        |               |
| 21 / 2183 / 15    | Matériel informatique                                 | 600.00        |               |
| 21 / 2156 / 46    | Matériel et outillage d'incendie et de défense civile | 250.00        |               |
| 23 / 231 / 45     | Immobilisations corporelles en cours                  |               | 1 100.00      |
|                   |                                                       |               |               |
| <b>Total</b>      |                                                       | 1 100.00      | 1 100.00      |

### **COMPTES RECETTES**

| <b>Imputation</b> | <b>Nature</b> | <b>Ouvert</b> | <b>Réduit</b> |
|-------------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Total</b>      |               | 0.00          | 0.00          |

## **VII – COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS**

- PLUIH : l'état oblige les communes à ne plus consommer des terres agricoles. Il faut compléter les dents creuses
- Conseil communautaire du 24 juin 2026
  - 80 délibérations dont le compte administratif
  - Installation d'une usine de goudron à Puisieux
  - Intervention sur l'écologie
- Syndicat des eaux de Fismes : manque d'eau

## **VIII – LECTURE DES DIFFERENTS COURRIERS**

- Lecture du courrier de Madame BOQUET Michèle
- Lecture du courrier de Monsieur le Maire en réponse au courrier de Madame BOQUET Michèle
- Notre conseiller aux décideurs locaux, Madame Laura SELIGA a fait parvenir la valorisation financière de la commune. Ce document sera transmis par mail à l'ensemble des conseillers pour information
- Village fleuri : passage du jury en 2027

La séance est levée à 23h00